

Établissement : Internationale du Village

RECOMMANDATION – ADOPTION DU CADRE BUDGÉTAIRE 2019-2020

Considérant que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant la présentation du cadre budgétaire 2019-2020 effectuée par la direction de l'établissement ;

Il est proposé par : Mélanie Bazinet

et appuyé par : Christian Rheault


Que le Conseil d'établissement recommande l'adoption du cadre budgétaire 2019-2020 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tel que présenté.

Numéro de la résolution: CE1819-40

Date : 11 février 2019



Signature de la direction



Signature présidente/président